

Si des députés pouvaient nous suggérer des moyens d'accélérer l'ensemble des expéditions, nous serions heureux de les connaître.

**M. Lawrence E. Kindt (Macleod):** Une question complémentaire. La vente de blé à l'URSS s'est-elle faite en monnaie canadienne, en monnaie américaine, ou en livres sterling? Si elle s'est faite en monnaie du Canada, a-t-on tenu compte du cours du change du dollar canadien qui est de 92½c. par rapport au dollar américain, et les intérêts des producteurs de blé canadiens ont-ils été sauvegardés? Nous nous réjouissons tous de cette transaction avec l'Union soviétique...

**Des voix:** Bravo!

**M. Kindt:** ... mais je veux avoir la certitude que les intérêts de l'agriculteur canadien ont été sauvegardés.

**L'hon. M. Sharp:** La seule assurance que je voudrais donner à mon honorable ami est la suivante: la Commission canadienne du blé n'épargne aucun effort pour obtenir le prix le plus élevé et pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs au nom desquels elle transige.

**M. Kindt:** Bien entendu, mais la transaction s'est-elle faite en monnaie canadienne ou américaine?

**L'hon. M. Sharp:** La Commission canadienne du blé fixe ses prix en dollars canadiens; toutefois, elle consent à accepter de la monnaie américaine ou des livres sterling, pourvu qu'elles puissent être converties en monnaie du Canada.

**M. Kindt:** Mais le prix contractuel a-t-il été établi en monnaie du Canada ou des États-Unis?

**L'hon. M. Sharp:** La Commission canadienne du blé vend toujours ses céréales aux prix courants du marché, exprimés en dollars canadiens. Les modalités de la transaction importent peu à la Commission, du moment qu'elle obtient le prix demandé et que l'acheteur honore ses obligations.

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre du Commerce. D'après la dernière livraison du *Manitoba Co-Operator*, le président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, M. R. J. Rankin, a déclaré que la voie maritime serait probablement ouverte plus tard cette année, si la chose est possible. Il semblerait que l'on en est arrivé à cette décision depuis la conclusion de la vente de blé à la Russie. Ne pourrait-on faire la même chose pour Churchill? A-t-on signalé aux négociateurs russes les avantages qu'il y aurait à expédier du blé à partir de Churchill?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, monsieur l'Orateur. Je puis assurer au représentant que la Commission canadienne du blé a fait tout ce qu'elle a pu pour expédier autant de blé que possible depuis Churchill. Si elle n'a pu convaincre l'Union soviétique d'utiliser davantage le port de Churchill, c'est tout simplement parce que les Russes ont constaté que, tout compte fait, il valait mieux expédier le blé d'autres ports à ce temps-ci de l'année. Néanmoins, nous espérons que l'on utilisera les aménagements portuaires de Churchill en 1964 si l'accord est renouvelé ou prolongé.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** J'aimerais poser une question complémentaire au ministre. Pourrait-il fournir des précisions sur la présumée déclaration qu'il a faite lors de son récent pèlerinage dans l'Ouest canadien, portant que les producteurs de blé devaient considérer la vente de blé à la Russie comme un coup de veine, qu'ils ne devaient pas s'attendre à ce que la chose se répète et qu'ils devraient produire moins de blé?

**M. L'Orateur:** La parole est au député de Wellington-Sud.

**L'hon. M. Martineau:** Le ministre est-il disposé à fournir une réponse?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, si ce que le représentant dit est exact, on a mal rapporté mes paroles.

**L'hon. M. Martineau:** Qu'a donc dit le ministre alors, à cette occasion?

## QUESTIONS OUVRIÈRES

BRANTFORD (ONT.)—ZONE DE MARASME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Monsieur l'Orateur, peut-être pourrions-nous faire porter les questions sur une région plus centrale du Canada. J'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie. Comme il est très difficile d'attirer de nouvelles industries dans la région de Kitchener-Guelph-Galt, parce que Brantford a été désignée zone de marasme, je me demande si le ministre songerait à rayer la région de Brantford de la liste des régions défavorisées au Canada?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** L'honorable représentant n'est certes pas sans savoir que, depuis nombre d'années, l'emploi est à un niveau beaucoup plus bas dans la région du Service national de placement de Brantford que dans celle de Guelph. Il ne voudrait donc pas, j'en suis sûr, voir la région de Brantford rester dans une situation désavantageuse par rapport à l'autre qui, pour quelque raison que ce soit, a été plus favorisée qu'elle ces dernières années.